

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 18 MAI 2026**

Synthèse des délibérations votées et des échanges tenus en séance.

Le contenu intégral de chaque délibération est disponible à l'accueil de la mairie sur simple demande.

Date du prochain conseil municipal : lundi 29 juin, 18h30.

Présents :

MM. ALBERT, ALLALA, DUJARDIN, GESQUIERE, GREGOIRE, LARIDANT, LOUIS, PARISSET, SONREL

MMES AUBURTIN, BICHEBOIS, CARRASCO, GREIF, LEROY, MAUWERS, MOUCHOT, SAINT-DIZIER, SCHLERET.

Absents représentés :

Mme GRANDEMANGE, représentée par Mme BICHEBOIS

Mme MULOT, représentée par M. LARIDANT

M. PYTHON, représenté par M. GESQUIERE

M. MATHIEU, représenté par M. SONREL

M. KOPFERSCHMITT, représenté par M. ALLALA

Elus : 23 - Votants : 23

Secrétaire de Séance : Nelly SCHLERET

AFFAIRES GENERALES

- **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 avril 2026**
 - *approuvé à l'unanimité.*
- **Composition de la commission de contrôle des opérations électorales**

La Ville de Damelevières, conformément aux dispositions du code électoral, doit procéder à la désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales. Cette instance joue un rôle essentiel dans la garantie de la régularité et de la transparence des opérations électorales, en examinant les recours administratifs formés par les électeurs et en contrôlant la conformité des listes électorales.

Il appartient au conseil municipal de proposer les membres qui la composeront, avant leur nomination par arrêté préfectoral.

La commission de contrôle des listes électorales de la Ville de Damelevières est composée comme suit :

- Mme SCHLERET Nelly
 - M. GREGOIRE Bruno
 - Mme MAUWERS Alexandra
 - Mme MOUCHOT Maryse
 - Mme GREIF Stéphanie
 - *approuvé à l'unanimité.*
- **Création de postes**

Dans le cadre de la réorganisation du service administratif de la Ville de Damelevières, il est apparu essentiel d'adapter les effectifs et les missions des agents pour répondre aux enjeux suivants :

- Assurer la continuité du service public ;
- Améliorer les délais de paiement ;

- Renforcer la conformité aux contraintes réglementaires croissantes en matière de gestion financière et de ressources humaines ;
- Sécuriser les procédures administratives, notamment en libérant du temps de travail pour l'élaboration et le suivi des documents réglementaires (suivi des Établissements Recevant du Public - ERP, mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels - DUERP, Plan Communal de Sauvegarde - PCS, etc.) ;
- Clarifier les missions de chaque agent.

Cette réorganisation s'articule autour de deux pôles distincts :

- Un Pôle Ressources Humaines et Financières, composé de deux assistantes de gestion financière et RH, encadrées par un rédacteur chargé du pilotage et du suivi. Ce poste, actuellement inexistant, doit être créé pour assurer une coordination efficace.
- Un Pôle Service à la Population, composé de trois assistantes de gestion, chargé des missions d'accueil, d'état civil, d'urbanisme, de gestion funéraire, d'organisation des élections, de communication et d'assistance de direction. Actuellement, ce pôle est composé de deux postes à temps complet et un à 15/35èmes : ce pôle doit être renforcé à hauteur de 3 postes à temps complet.

Afin de mettre en œuvre cette nouvelle organisation, il est proposé la création de deux postes :

- Un poste de rédacteur (catégorie B), à temps complet, ouvert aux grades de rédacteur, rédacteur principal de 2^e et 1^{re} classe, à pourvoir à compter du 1^{er} septembre 2026. Ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire.
- Un poste d'adjoint administratif (catégorie C), à temps complet, ouvert aux grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^e et 1^{re} classe, à pourvoir à compter du 1^{er} juillet 2026. Ce poste pourra également être pourvu par un agent contractuel en cas de nécessité.

- *approuvé à l'unanimité.*

FINANCES

- **Budget Funérarium : Décision modificative n°1**

M. l'adjoint en charge des budgets et prospectives financières indique que suite à une facturation erronée sur une année antérieure, une partie de recette doit être annulée et qu'en comptabilité cela est considéré comme une dépense. Il est donc nécessaire d'abonder l'article dédiée aux annulations sur exercice antérieur, à hauteur de 500 euros pris sur la ligne des produits ménagers.

- *approuvé à l'unanimité.*

- **Budget Enfance-Jeunesse : admissions en non valeur**

Mme la Comptable des Finances Publiques a fait savoir à la collectivité que certaines recettes attendues sur le budget Enfance-jeunesse n'ont pu être recouverts pour des causes diverses pour une somme totale de 53.60€. Ces montants étant inférieurs au seuil de poursuite, il est proposé de les abandonner en les admettant en non-valeur.

- *approuvé à l'unanimité.*

- **Fonctionnement et tarifs 2026 au bassin de plein air**

Concernant les tarifs, il est proposé de maintenir les tarifs 2025 sauf pour la location de l'emplacement fournisseur de petite restauration et les cartes familiales. Il est proposé d'ajouter plusieurs points :

- Gobelets (éco-cups) : Vente de gobelets à 0,50 € l'unité pour les personnes ne venant pas avec leur propre contenant.
- Mise en place d'une vente de bouteilles de vin (blanc, rosé, rouge) au prix de 15 € la bouteille, après obtention de la licence 3.
 - *approuvé à l'unanimité.*

- **Tarifs enfance et jeunesse 2026**

Mme l'adjointe en charge de l'épanouissement de l'enfant et des initiatives jeunesse indique deux modifications à apporter aux tarifs 2026 :

- ajouter les tarifs applicables aux enfants placés auprès de l'ASE, qui ont été oubliés lors de la dernière délibération
- définir les tarifs applicables aux agents de la commune :

En tant que contribuant à la mise en œuvre des services en faveur de l'enfance et la jeunesse de la Ville de Damelevières au bénéfice des habitants de la commune, les agents employés par la commune, le CCAS et le SIS de Damelevières confiant leurs enfants aux services périscolaire et/ou extrascolaire de la commune sont facturés sur la base du tarif appliqué aux habitants de Damelevières, quelle que soit leur commune de résidence.

- *approuvé à l'unanimité.*

- **Subvention exceptionnelle au club Damelevières Gymnastique**

Le Club Damelevières Gymnastique a mis en place depuis deux ans une équipe « Team Gym de Damelevières », composée de 10 gymnastes et 1 juge.

Cette équipe est qualifiée pour le championnat de France 2026, pour un séjour prévu du 28 au 30 mai (3 jours, 2 nuits). Le Club sollicite la commune pour une participation aux frais de ce déplacement selon le budget suivant :

DEPENSES		RECETTES	
frais d'engagement	250 €	Commune de Blainville-sur-l'Eau	720€
frais de juge	300 €		
Péage	250 €	Commune de Damelevières	720€
Entretien	10€		
Hébergement	990€	Autofinancement Club	2160€
Tenues officielles	1500€		
TOTAL	3600 €	TOTAL	3600 €

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 720€ ainsi que le prêt du minibus de la commune.

- *approuvé à l'unanimité.*

AMENAGEMENT DURABLE ET ECOLOGIE
--

- **CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX SUR VOIRIE
DEPARTEMENTALE**

Lorsque des travaux d'aménagement communaux au droit de routes départementales (RD) sont programmés, Le Département de Meurthe-et-Moselle propose sous certaines conditions la prise charge de la réfection de la couche de roulement.

Les travaux d'aménagement de la voie douce Route de Blainville et rue du Maréchal de Lattre programmés respectivement en 2026 et 2027 remplissent les conditions pour bénéficier de ce soutien financier du Département.

Le Département intervient uniquement pour les travaux de réfection de la seule couche de roulement, dont il assure la Maîtrise d'Ouvrage et la Maitrise d'Œuvre.

La différence entre le coût de réfection de la chaussée sur la base de la largeur existante et le coût de réfection sur la base de la largeur projetée, sera versée en subvention à la commune, pour être affectée au financement d'une partie des travaux routiers communaux.

Cette participation financière est calculée sur la base de la quantité (m²) de chaussée retranchée de la gestion départementale, au vu des prix du marché d'entretien routier départemental en vigueur au moment de la décision d'attribution de la subvention.

Cette surface de chaussée, estimée à partir de la différence entre la surface initiale connue et la surface projetée mise à la connaissance des services départementaux est de 545 m², soit 93.09 tonnes d'enrobés.

- Le coût global de la tonne mise en œuvre sur ce chantier étant de 106.40 € HT, le montant de la participation financière est donc de 9 901.25€ HT (soit 11 881.50€TTC).

- *approuvé à l'unanimité.*

- **Rénovation de la bulle de tennis : subvention régionale.**

M. le Maire propose de reporter cette délibération, la Région Grand Est ayant suspendu son dispositif de soutien aux équipements sportifs.

- **Information videoprotection**

M. le Maire propose informe le conseil que suite à plusieurs effractions subies dans les locaux scolaires et périscolaires avec vol de matériel informatique, la Ville a installé des caméras de protection sur les entrées de ces bâtiments. Ces installations répondent aux exigences de la réglementation :

- elles ne fonctionnent qu'en dehors des horaires de fonctionnement des services et ne peuvent donc filmer ni les agents ni les usagers de ces sites
- elles ne sont dirigées que sur l'espace privé de la commune et non vers la voie publique.
- elles ne peuvent être consultées que par les forces de l'ordre.

EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT ET INITIATIVES JEUNESSE

- **Aide au Premier départ en vacances**

Mme l'adjointe en charge de l'épanouissement de l'enfant et des initiatives jeunesse indique qu'afin de permettre au plus grand nombre d'enfants de découvrir d'autres espaces, d'autres cultures, de nouvelles activités sportives et culturelles en dehors de l'environnement familial quotidien et du quartier, la commune de Damelevières participe à la mise en place de l'opération « Premier départ en centre de vacances ».

Ce dispositif permet à des enfants de la commune de 4 à 16 ans de bénéficier d'une aide financière significative et d'un accompagnement technique dans l'élaboration de leur projet de départ.

Cette opération est ouverte à toutes les familles, sans condition de ressources. Son montant est adapté à la situation et aux besoins réels de la famille, en priorité aux familles aux revenus les plus modestes. Il est proposé d'octroyer pour 2026 une aide au 1er départ en vacances pour maximum 10 enfants de Damelevières, à hauteur de 100€ par enfant.

- *approuvé à l'unanimité.*

QUESTIONS DIVERSES

- **Organisation de la « Faites du sport en famille »**

M. le conseiller délégué au sport donne l'état d'avancement de la préparation de l'édition 2026 de la manifestation « Faites du sport en famille », qui se tiendra le vendredi 26 juin 2026. Cette année plusieurs nouveautés :

- la manifestation se déroulera sur une journée au lieu de deux, le vendredi
- la journée reste dédiée aux scolaires et de 16h à 22h, s'ouvre à tous les publics avec des ateliers tests, la remise des trophées des sport, un repas et la projection d'un match de football en extérieur
- les trophées du sport seront renouvelés et les dossiers de candidature ont été envoyés aux associations.

- **Création de groupes de travail**

M. le Maire propose de créer deux groupes de travail ouverts à tous les conseillers :

- un groupe sur la mise à jour du Plan communal de sauvegarde (PCS) et l'organisation régulière d'exercices
 - > sont volontaires : C.Sonrel, A.Mauwers, L.Gesquière, I.Auburtin, S.Leroy, A.Allala, B.Grégoire, M.Mouchot, N.Schleret, A. Carrasco, B.Dujardin, G.Laridant, A.Bichebois, L.Albert.
- un groupe sur la conception du projet de pôle de service santé/social
 - > sont volontaires : C.Sonrel, I.Auburtin, S.Leroy, G.Laridant, JC.Pariset, H.Python, S.Greif, A.Mauwers, A.Bichebois

- **Appel à candidatures au CMEJ**

M. le conseiller délégué à la citoyenneté informe le conseil que l'appel à candidature aux jeunes souhaitant intégrer le conseil municipal d'enfants et de jeunes est ouvert.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et ans susdits. L'ordre du jour étant épuisé, après lecture faite, les membres présents ont signé le feuillet.

Nom	Prénom	Emargement
ALBERT	Ludovic	
ALLALA	Abderazak	
AUBURTIN	Isabelle	
BICHEBOIS	Amandine	
CARRASCO	Annick	
DUJARDIN	Bruno	
GESQUIERE	Luc	
GRANDEMANGE	Jennifer	Absente représentée
GREGOIRE	Bruno	
GREIF	Stéphanie	
KOPFERSCHMITT	Olivier	Absent représenté
LARIDANT	Gilles	
LEROY	Sonia	
LOUIS	Dominique	
MATHIEU	Cédric	Absent représenté
MAUWERS	Alexandra	
MOUCHOT	Maryse	
MULOT	Hélène	Absente représentée
PARISSET	Jean- Charles	
PYTHON	Hervé	Absent représenté
SAINT-DIZIER	Patricia	
SCHLERET	Nelly	
SONREL	Christophe	